



FICHE SIGNALÉTIQUE
995-01

Canutec 1-613-996-6666 (24 heures)

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identification du produit : 995-01
Nom du produit : Graisse montage pneu
Famille chimique : Mélange
Fournisseur/Fabricant : Auto-Chem Inc.
33 de Lyon
Repentigny, QC, Canada
J5Z 4Z3
Tel : 450-654-9292
Fax : 450-654-0633
www.autochem.com
Contact : Jean Dagenais

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Huile de friture recyclée	Non disponible	10 – 30	Aucune donnée.
Solvant Stodard	8052-41-3	7 – 13	LD50 5000 mg/kg, rat, oral LD50 > 3000 mg/kg, lapin, cutané LC50 >5500 mg/m ³ /4hrs, rat TLV TWA 100 ppm, ACGIH PEL TWA 100 ppm, OSHA IDLH 20000 mg/m ³
Acide stéarique	51-11-4	3 – 7	LD50 >10000 mg/kg, rat, oral
Acide oléique	112-80-1	3 – 7	LD50 25000 mg/kg, rat, oral LC50 30mg/m ³ /4 hrs, rat
Monoéthanolamine	141-43-5	1 – 5	LD50 1090 mg/kg, rat, oral LD50 1000 mg/kg, lapin, cutané TLV TWA 3 ppm, ACGIH STEL TWA 6 ppm, ACGIH

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Le contact direct avec les yeux peut causer un inconfort temporaire avec une légère rougeur et de la sécheresse.
Peau : Une exposition prolongée (24 à 48 heures) ne cause aucun effet adverse connu.
Inhalation : Aucune irritation au système respiratoire n'a été observée pour des périodes de moins de 8 heures.
Ingestion : De petites quantités transférées à la bouche par les doigts ne devraient pas causer de lésions. L'ingestion de grandes quantités peuvent causer un inconfort du système gastro-intestinal.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Yeux : Aucun connu.
Peau : Aucun connu.
Inhalation : Aucun connu.

Ingestion : Aucun connu.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe.
- Peau : En cas de contact, rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver à l'eau et au savon.
- Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir des soins médicaux.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. En cas d'arrêt respiratoire ou cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et obtenir des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair : Non déterminé
- Température d'auto-inflammation : Ne s'applique pas
- Limites d'inflammation – air (%) : Ne s'applique pas
- Agents d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée. La poudre chimique sèche ou l'eau peuvent être utilisées pour refroidir les contenants.
- Équipement de protection : Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Porter un équipement de protection approprié.

Petit déversement : Ramasser pour élimination. Nettoyer les résidus du déversement avec un absorbant approprié.

Grand déversement : Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Aménager un barrage si nécessaire. Pomper (si possible) et entreposer dans un contenant approprié. Nettoyer les surfaces pour diminuer le risque de chute. Le nettoyage final peut demander de la vapeur, des solvants ou des détergents.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Lunettes de sécurité et gants résistants aux produits chimiques.

Entreposage : Garder le contenant bien fermé. Ne pas congeler.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION

Mesures d'ingénierie : Une ventilation générale des lieux de travail est recommandée.

Protection personnelle pour manipulation de routine :

Yeux : Utiliser une protection adéquate – lunettes de sécurité ou mieux.

Peau : Lavage avant les repas et à la fin du quart de travail est adéquat.

Gants : Gants résistants aux produits chimiques.
Inhalation : Non nécessaire dans des conditions normales. Si les niveaux d'exposition sont dépassés, un système respiratoire homologué est conseillé en l'absence d'un contrôle correct de l'environnement.

Protection personnelle pour déversements :

Yeux : Utiliser une protection adéquate – lunettes de sécurité ou mieux. Éviter le contact avec les yeux.

Peau : Lavage avant les repas et à la fin du quart de travail est adéquat.

Gants : Gants résistants aux produits chimiques.

Inhalation : Non nécessaire dans des conditions normales. Si les niveaux d'exposition sont dépassés, un système respiratoire homologué est conseillé en l'absence d'un contrôle correct de l'environnement.

Note : Ces précautions sont valides pour la manipulation à la température de la pièce. L'utilisation à des températures élevées ou l'application par pulvérisation peuvent exiger des précautions supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Gel
Couleur : Beige, opaque
Odeur : Huile
pH @ 1% : 9.00
Densité relative (g/cm³) : 0.98
Point d'ébullition : Non applicable
Point de congélation : Non déterminé
Pression de vapeur : Non déterminé
Matières volatiles (poids) : Non déterminé
Solubilité (eau) : Partiellement
COV (%) : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable.
Polymérisation dangereuse : Non.
Conditions à éviter : Aucune connue.
Incompatibilités : Oxydants forts, acides.
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Huile de friture recyclée	Non disponible	10 – 30	Aucune donnée.
Solvant Stodard	8052-41-3	7 – 13	LD50 5000 mg/kg, rat, oral LD50 > 3000 mg/kg, lapin, cutané LC50 >5500 mg/m ³ /4hrs, rat TLV TWA 100 ppm, ACGIH PEL TWA 100 ppm, OSHA IDLH 20000 mg/m ³
Acide stéarique	51-11-4	3 – 7	LD50 >10000 mg/kg, rat, oral
Acide oléique	112-80-1	3 – 7	LD50 25000 mg/kg, rat, oral LC50 30mg/m ³ /4 hrs, rat
Monoéthanolamine	141-43-5	1 – 5	LD50 1090 mg/kg, rat, oral

LD50 1000 mg/kg, lapin, cutané
TLV TWA 3 ppm, ACGIH
STEL TWA 6 ppm, ACGIH

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Le contact direct avec les yeux peut causer un inconfort temporaire avec une légère rougeur et de la sécheresse.
Peau : Une exposition prolongée (24 à 48 heures) ne cause aucun effet adverse connu.
Inhalation : Aucune irritation au système respiratoire n'a été observée pour des périodes de moins de 8 heures.
Ingestion : De petites quantités transférées à la bouche par les doigts ne devraient pas causer de lésions. L'ingestion de grandes quantités peuvent causer un inconfort du système gastro-intestinal.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Effets cancérogènes : Aucun connu.
Effets mutagènes : Aucun connu.
Effets tératogènes : Aucun connu.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Ingrédient	CAS	Test	Espèces
Monoéthanolamine	141-43-5	LC50, 125 mg/l/96 hrs	Pimiphales promelas
		LC50 170 mg/l/96 hrs	Carassius auratus
		LC50 33 mg/l	Daphnia mabna

Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballage contaminé : Selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

SIMDUT : D2B Matières toxiques ayant d'autres effets.
DSL : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
TSCA : État de l'inventaire du US TSCA : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire du la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Auto-Chem Inc.

Date : Sept. 2015

Avis au lecteur :

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.